

643/X/62-F

DECLARATION FAITE DEVANT L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
AU NOM DE LA COMMISSION PAR M. S.L. MANSHOLT
LE LUNDI 22 JANVIER 1962
A STRASBOURG

Monsieur le Président,

C'est avec gratitude et avec joie que la Commission de la Communauté Economique Européenne saisit l'occasion de mettre en relief, à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée parlementaire européenne, la décision historique que constitue le passage de notre Communauté à la deuxième étape de la réalisation du Marché Commun.

Cette décision a apporté une conclusion positive à quatre années d'un dur travail auquel ont participé les citoyens de nos pays à tous les échelons de l'économie et de la société, aussi bien que les institutions de la Communauté.

La Commission se plaît à rappeler la résolution adoptée le 24 novembre 1961 par votre Assemblée et dans laquelle était exprimé l'espoir que le Conseil des Ministres aboutirait à cette décision sous réserves que soient adoptées les solutions nécessaires dans un certain nombre de domaines pour créer les conditions du passage à la seconde étape.

La Commission constate avec satisfaction que le Conseil a accepté ses solutions. Il lui faut ici remercier le Conseil pour sa ferme volonté de parvenir au but et pour la diligence dont il a fait preuve. Elle se félicite de l'excellent esprit de collaboration qui a marqué les relations entre le Conseil et la Commission tout au long de ce chemin difficile.

Sans doute, les yeux du monde, je dis bien du monde, Monsieur le Président - c'est une constatation -, sans doute ces yeux ont-ils vu surtout les délibérations et les décisions du Conseil au cours de cette session permanente qui a duré de la mi-décembre à la mi-janvier. J'y reviendrais dans quelques instants. Mais il faut poser en principe que ce qui compte pour le passage à la deuxième étape, c'est l'oeuvre accomplie durant toute cette première période, même celle qui n'a pas encore pris force de loi par des décisions définitives.

Si la Communauté veut mettre à profit la période de transition pour qu'à la fin de celle-ci le Marché Commun puisse se développer avec toutes les vigueurs possibles, une évolution harmonieuse est nécessaire dans tous les domaines et, par conséquent, lors même que les articles du Traité ne prescrivent pas de fixer la situation dans un délai donné. Consciente et résolue, la Communauté progresse sur un large front vers une véritable union économique.

.../...

En dehors des observations sur l'ensemble de l'oeuvre accomplie au cours des quatre dernières années, la Commission, responsable devant l'Assemblée, voudrait formuler quelques remarques accessoires au sujet des récentes décisions du Conseil. Dans trois domaines au moins, ces décisions ont retenu particulièrement l'attention : question sociale, concurrence et agriculture.

La question sociale, en l'occurrence celle de l'égalité de rémunération des travailleurs masculins et féminins, n'est qu'un jalon sur la voie de l'harmonisation des régimes sociaux dans les pays membres. C'est une mesure conforme aux dispositions du Traité. C'est la promesse d'une contribution beaucoup plus large à la réalisation de la justice et de la sécurité sociales.

Les décisions prises dans le domaine de la concurrence et de l'agriculture sont un élément législatif important que ce n'est pas sous-estimer, mais apprécier à sa juste valeur que de constater avec la Commission que, dans ce domaine, le travail pratique non seulement doit maintenant commencer, mais qu'il le peut aussi. Cette oeuvre législative n'est pas une fin, c'est un commencement. La Commission s'en rend pleinement compte, elle n'a pas l'intention de rester inactive mais, au contraire, de la mettre en pratique conformément aux décisions prises.

Ce n'est pas par hasard que le Conseil a siégé pendant plus de deux cents heures justement au sujet des questions agricoles. Pas plus la Commission que les autres institutions de la Communauté n'ont pu s'inspirer d'exemples antérieurs pour élaborer/ les projets et les décisions devant conduire l'agriculture à une organisation européenne des marchés. Les institutions de la Communauté s'aventureraient dans un terrain inconnu. Le remplacement progressif des systèmes nationaux nés de situations tout à fait particulières par un système communautaire répondant aux conditions énoncées à l'article 39 du Traité : assurer un relèvement de la productivité conduisant à un relèvement du niveau de vie de la population employée dans l'agriculture et accroître le revenu par personne, stabiliser les marchés, assurer l'approvisionnement des consommateurs à des prix raisonnables, représente un pas en avant dans la voie d'une politique agricole commune.

La voie est maintenant ouverte à la réalisation concrète du Marché Commun des produits agricoles. La Commission est pleinement consciente qu'il y a là pour elle une grande tâche à accomplir en étroite coopération avec les Etats membres.

Monsieur le Président, la Commission estime que les difficultés de transition et d'adaptation ne manqueront pas. La mise en place d'un nouveau mécanisme pour la réalisation d'un Marché Commun exige une politique complémentaire à laquelle une partie importante et respectable de la population de nos pays a droit. La Commission tient d'ailleurs à rappeler à ce propos les résultats et les recommandations de la conférence qui s'est tenue à Rome en octobre 1961 sur les aspects sociaux de l'agriculture. Elle reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir des vues claires sur cette partie importante de la politique agricole. S'inspirant notamment des rapports présentés lors de cette Conférence, elle soumettra des propositions au Conseil dès le printemps.

Le passage à la deuxième étape, Monsieur le Président, comporte divers éléments positifs qui, en soi, doivent renforcer la Communauté. Je citerai notamment la modification des règles de vote au sein du Conseil qui, dans un certain nombre de cas importants statuera désormais à la majorité qualifiée.

La Commission exprime en outre l'espoir que le Conseil, lors de sa prochaine session, adoptera une décision en ce qui concerne la deuxième phase de l'accélération.

Rassérénés par les décisions du Conseil, décisions courageuses et résolument orientées vers l'avenir, nous sommes maintenant placés devant une série de tâches concrètes. Si incomplète soit-elle, l'énumération de quelques-unes d'entre elles offre déjà la perspective de nouveaux succès: les négociations avec la Grande-Bretagne ont pris un bon départ; la convention d'association avec les pays africains et avec Madagascar va recevoir une nouvelle forme; la politique hardie exposée par M. Kennedy dans son message au Congrès des Etats-Unis nous invite, je dirai même, nous pousse à arrêter une politique commune au sujet de problèmes mondiaux que nous devons résoudre comme deux grands partenaires et alliés.

Des problèmes non moins importants de politique économique et sociale commune demandent aussi, dans la Communauté, à être abordés franchement. Il

est impossible à cet égard de ne pas rappeler la question de l'unité politique qui requiert une forme essentiellement communautaire et démocratique.

Monsieur le Président, la Commission est persuadée que toutes les institutions de la Communauté et tous les citoyens de nos pays gardent les yeux fixés sur l'avenir et restent confiants en la puissance réalisatrice et en la capacité génératrice de l'Europe libre. Selon la meilleure tradition, nous ne considérons pas seulement la vie comme un dû, mais comme un devoir. Nous nous efforcerons de nous en acquitter.
